

Libération



ANTINUCLÉAIRES À BURE

LA TRAQUE D'ÉTAT

Ecoutes, géolocalisations, «valises espionnes»... Contre les opposants au site d'enfouissement de la Meuse, la justice a multiplié les procédures intrusives en dégainant l'arsenal post-attentats. PAGES 2-5



CAPTURE D'ÉCRAN

CARBURANTS Macron et Philippe mettent de l'huile

PAGES 10-11 ET PAGE 15

JEUDI IDÉES ET ESSAIS

2^e Nuit de la
philosophie :
des têtes
dans les étoiles

PAGES 18-25



ADRIEN SELBERT - AGENCE VU

Dans les coulisses
du Concours
des lycéens

PAGES 16-17

A Bure, le 23 février. PHOTO STÉPHANE LAGOUTTE. MYOP



PUBLICITÉ



— Thomas B. Reverdy · L'hiver du mécontentement — Prix Interallié 2018

“Un roman à la Ken Loach”
L'Obs

“Rythmé comme une chanson”
Libération

“Une énergie rageuse”
Le Monde



Flammarion



Le problème des lois de circonstance, c'est qu'elles s'appliquent, même si les circonstances changent. Ainsi des lois antiterroristes. Au moment du vote, le gouvernement jure, croix de bois, croix de fer, qu'il s'agit de mesures exceptionnelles, justifiées par un contexte exceptionnel. Les défenseurs des libertés publiques protestent ? Ils sont renvoyés à l'argument habituel : voulez-vous ou non lutter avec efficacité contre le terrorisme ? Ils ont beau expliquer que le code pénal – et les techniques qui permettent sa mise en œuvre – entre dans un arsenal permanent qu'un autre gouvernement pourra utiliser à sa guise, on leur oppose, le plus souvent de bonne foi, l'urgence de l'heure, le danger – tout à fait

EDITORIAL

Par LAURENT JOFFRIN

Marteau-pilon

réel – qui vient de surgir, les demandes pressantes des forces policières qui réclament des moyens légaux supplémentaires pour localiser, surveiller, démanteler et traduire en justice les réseaux terroristes. Seulement voilà : les lois restent et, surtout, elles sont d'application générale. Dès lors que la puissance publique désigne un autre ennemi, on lui applique les mêmes rigueurs.

Ce risque bien connu vient de trouver son illustration à Bure, où des militants antinucléaire mènent une action parfois répréhensible – dégradation de locaux, manifestations musclées, etc. – mais qu'on peut difficilement assimiler, de près ou de loin, à du terrorisme. Pour protéger ce site contesté, le gouvernement déploie des moyens éléphants, use de procédures hautement intrusives, multiplie les procédures draconiennes. Paranoïa nucléaire ? Répression par inertie et vitesse acquise ? Phobie anti-écologiste ? On ne sait. Mais quand on se dote d'un marteau-pilon, on en vient inéluctablement, par simple accoutumance, à écraser des mouches. Et à écorner les libertés publiques. ◀

Bure

Le zèle nucléaire de la justice

Ils ne sont que quelques dizaines, pourtant la justice emploie les très grands moyens. «Libération» a pu consulter le dossier d'instruction contre les militants antidéchets nucléaires : une procédure titanesque employant les ressources les plus pointues... de la lutte antiterroriste.

Par AURÉLIE DELMAS, ISMAËL HALISSAT et WILLY LE DEVIN

At-il déjà pris part à une enquête d'une telle envergure ? Après un court silence, le procureur de Bar-le-Duc (Meuse), Olivier Glady, doit bien l'admettre : «Non.» Depuis l'été 2017, une ins-

truction ouverte notamment pour «association de malfaiteurs» cible les opposants au Centre industriel de stockage géologique (Cigéo), vaste projet de stockage des déchets nucléaires les plus dangereux, à Bure et dans ses environs. Après des mois de tensions croissantes entre les forces de l'ordre et les opposants au projet, un événement va précipiter l'ouverture de cette enquête co-

lossale qui a abouti à la mise en examen de sept militants. Au matin du 21 juin 2017, une poignée de personnes, visages masqués, pénètre dans le hall d'un hôtel-restaurant, dont l'activité dépend du laboratoire du projet d'enfouissement. A l'étage, une dizaine d'occupants sont réveillés par le bruit. La réception est saccagée, une bouteille contenant des hydrocarbures est jetée au sol et

s'enflamme. Alors que les individus quittent les lieux, un employé éteint rapidement le départ de feu. Le procureur de la République ajoutera à son enquête sur ces faits des dégradations commises au mois de février de la même année, dans «l'écothèque», un bâtiment appartenant à l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs (Andra). Ainsi que des violences survenues à l'occasion d'une manifestation sans autorisation à Bure le 15 août 2017 au cours de laquelle plusieurs personnes sont blessées.

Alors que ces faits, principalement de dégradation, ne concernent que quelques militants, c'est le mouvement dans son ensemble qui va être visé. L'objectif clairement affiché est de mettre en évidence la «radicalisation» d'une partie des opposants ayant des «desseins criminels» et auteurs, selon les gendarmes, d'«infractions graves n'ayant pour l'instant entraîné que des dégâts

matériels». Dans cette instruction, qui a déjà dépassé les 10 000 pages et que Libération a consultée, les investigations les plus intrusives des enquêteurs s'enchaînent frénétiquement. Une «cellule Bure» à la gendarmerie est montée en coordination avec le parquet de Bar-le-Duc. Une dizaine de militaires travaillent sur le mouvement. La plupart à plein temps. Surveillance physique, géolocalisation, balisage de véhicule, placement sur écoute, tentative de sonorisation d'une maison, expertise génétique, perquisitions, exploitation de matériel informatique... Ces «techniques spéciales d'enquête» ont été étendues ou légalisées par la loi du 3 juin 2016 sur la criminalité organisée et le terrorisme. A l'époque des débats au Parlement, les défenseurs des libertés publiques alertaient justement contre le risque de voir les méthodes de l'antiterrorisme et de répression du grand **Suite page 4**





A Bure (Meuse), en février 2018, devant la Maison de résistance, QG des militants opposés au projet d'enfouissement des déchets nucléaires.

PHOTO STÉPHANE LAGOUTTE / MYOP

Un village paisible devenu une obsession sécuritaire

Une quarantaine de dossiers, des journées d'audience entière consacrées au «contentieux Bure»... Au tribunal de Bar-le-Duc, le projet d'enfouissement des déchets nucléaires est devenu le centre de l'activité.

Il y a quelques années, Bure était un paisible village d'une poignée d'habitants, perdu dans la Meuse. Aujourd'hui, ses routes sont quadrillées par les gendarmes. Et le climat se crispe devant l'enchevêtrement de procédures judiciaires visant les opposants

au projet de Centre industriel de stockage géologique (Cigéo, lire page 5). La gendarmerie nationale a même créé une «cellule Bure», structure spécialement dédiée aux investigations sur le mouvement de contestation et ses militants. Quant au tribunal de grande instance de Bar-le-Duc, il consacre des journées entières aux «audiences Bure», promesses de joutes incandescentes.

Selon le procureur de Bar-le-Duc, Olivier Glady, le «contentieux Bure» représente à ce jour une quarantaine de procédures. Ouvertes très majoritairement pour des faits mineurs, comme «outrage et rébellion» ou «refus d'obtempérer», trente-cinq ont déjà été jugées, pour un tiers de relaxes. Les cinq derniers

procès auront lieu en février, toujours pour des infractions de «basse intensité». Pour la défense des militants antinucléaires, cet amoncellement de procédures résulte du «harcèlement quotidien mené par les forces de l'ordre» déployées massivement dans les quelques communes du projet Cigéo.

«PAS UNE CHIMÈRE»

Les opposants à l'enfouissement y ont acquis des maisons, demeures aujourd'hui épiées sous toutes les coutures. «Les gendarmes planquent, photographient les habitants sur le pas de leur porte, font tourner des hélicoptères, opèrent des contrôles récurrents, la répression n'est pas une chimère. Certains craquent

et se révoltent», fulmine un habitué des lieux. «Le moindre contrôle lors duquel on dit "merde, j'en ai marre" est considéré comme un outrage et finit en procès», abonde Joël Domenjoud, militant parmi les plus investis. En parallèle de ces procédures pour des infractions mineures, la justice instruit une autre enquête, éminemment plus sensible. Un métadossier, d'une dizaine de milliers de pages, abondé par une infinité d'investigations techniques et d'analyses ADN. C'est la logique judiciaire de cette procédure, que nous révélons (lire ci-contre), qui attise la colère des militants antinucléaire, poursuivis notamment pour «association de malfaiteurs». Initiée en juin 2017 par le procureur de Bar-le-Duc, elle fait suite à la dégradation de l'hôtel-restaurant du Bindeuil, attendant aux locaux de l'Andra, l'établissement public en charge de Cigéo. Depuis, elle a été élargie à d'autres dégradations, ainsi qu'aux violences survenues lors d'une manifestation non déclarée, et confiée au juge d'instruction Kévin Le Fur.

UBUESQUE

Pour conduire ses investigations, ce dernier puise largement dans les fameuses «techniques spéciales d'enquête», étendues ou légalisées par la loi du 3 juin 2016 sur la criminalité organisée et le terrorisme... Effet collatéral ou assumé, cette mégaprocedure est en train de briser le mouvement. Illustration la plus éloquente : la multiplication des mesures d'éloignement de Bure. Dans le cadre de la gigantesque enquête souche visant l'«association de malfaiteurs», les sept personnes mises en examen sont frappées d'une interdiction de se rendre à Bure, dans la commune voisine de Saudron, voire, pour certains, d'entrer dans le département de la Meuse. Une mesure contestée par cinq d'entre-eux mercredi devant la Cour de cassation, qui rendra son arrêt le 28 novembre. «Je ne peux pas non plus me rendre à des réunions avec Greenpeace ou d'autres associations. C'est très infantilisant», se désespère. Pour un autre mis en cause, la situation relève de l'ubuesque : «Dans mon village, il y a quatre routes, dont deux qui vont en Meuse... où je ne peux pas me rendre.» Le tribunal de Bar-le-Duc assortit également chaque condamnation d'une interdiction de paraître, si bien qu'à ce jour, c'est une bonne partie du cœur de la militance qui se trouve exclu de Bure. En juin, le placement en garde à vue de l'avocat Etienne Ambroselli avait soulevé une vague d'indignation. Dans une tribune, une cinquantaine de confrères mettaient en garde contre un procédé qui «porte non seulement atteinte au droit à une défense effective mais constitue également une gravissime remise en cause du plein exercice de la profession d'avocat». Ambroselli, lui, est excédé par l'absence de débat public autour de Cigéo : «C'est le projet industriel le plus important du siècle. Or, l'Etat déroule son rouleau compresseur et réprime toute personne qui s'interpose physiquement.»

A.D., I.Ht et W.L.D.

Suite de la page 2 banditisme appliquées au militantisme politique. En visant l'«association de malfaiteurs», le parquet permet aux enquêteurs d'avoir recours à de nombreux moyens encadrés par la loi de 2016. «Ni moi dans un premier temps, ni le juge ensuite, n'a utilisé des méthodes qui ne seraient pas comprises dans le code de procédure pénale, souligne d'ailleurs le procureur de la République de Bar-le-Duc. Je reste dans ce que permet le code, pas plus... mais pas moins.» Une version contestée par

opposante résolue à Cigéo: «Bure, c'est un laboratoire répressif. On a affaire à la filière nucléaire, donc on a affaire à l'Etat.» «La justice utilise cette information judiciaire pour casser et museler le mouvement de contestation à Bure», s'emportent à leur tour des avocats du pool de défense des militants. Olivier Glady répond en trouvant un peu «paradoxaux» les questions sur la débauche d'énergie: «Pour une fois qu'une enquête est menée

FACE À LA JUSTICE

Janvier 2000 Construction du laboratoire souterrain.

Janvier 2004 Acquisition par les opposants de la Maison de résistance.

Septembre 2015 Premiers travaux de l'Andra dans le bois Lejuc dont la propriété est contestée.

Juin-juillet 2016 Occupation puis évacuation du bois Lejuc.

18 février 2017 Dégradations à l'écothèque, bâtiment qui appartient à l'Andra.

21 juin 2017 Dégradations et début d'incendie dans l'hôtel-restaurant du Bindeuil, à proximité du laboratoire.

28 juillet 2017 Ouverture d'une information contre X pour «dégradation par moyen dangereux et association de malfaiteurs».

15 août 2017 Manifestation non déclarée, un militant gravement atteint au pied par une grenade.

20 septembre 2017 Cinq perquisitions simultanées, notamment à la Maison de résistance.

22 février 2018 Nouvelle évacuation du bois Lejuc et nouvelles perquisitions à la Maison de résistance. Sept personnes en garde à vue.

20 juin 2018 Onze perquisitions. Huit personnes en garde à vue dont un avocat. Six personnes en examen.

25 juin 2018 Le juge des libertés et de la détention conclut à l'irrégularité de la saisie et ordonne la restitution des scellés à l'avocat, placé sous statut de témoin assisté.

2 septembre 2018 Nouvelles perquisitions.

14 novembre 2018 Le contrôle judiciaire de cinq militants mis en examen étudié par la Cour de cassation.

jusqu'au bout, avec un déploiement de moyens qui ne s'expose pas aux reproches de la pingrerie qu'on entend trop souvent dans l'univers judiciaire...» Mais il se ménage une porte de sortie: «La fin du film je ne la connais pas, si ça se trouve à la fin il n'y aura pas assez d'éléments.» Revue de détails des méthodes à l'œuvre.

1 Les écoutes, la géolocalisation, les balisages

Entre l'ouverture de l'information judiciaire, fin juillet 2017, et la manifestation non déclarée du 15 août suivant, les communications d'au moins sept téléphones sont «interceptées». Les lignes «collectives», c'est-à-dire utilisées par plusieurs personnes, sont visées en priorité. Dans la liste des écoutes, on décèle, sans surprise, les téléphones portables et fixe de la «Maison de résistance», que l'instruction désigne comme «l'épicentre des mouvements contestataires du projet». Plusieurs militants logent en permanence dans cette bâtisse de pierres, achetée en 2004 par deux associations, et qui fait donc l'objet de toutes les spéculations. Déterminé à en connaître les moindres rouages, le juge d'instruction, Kevin Le Fur, diligente une «sonorisation du lieu». Cependant, les gendarmes ne parviennent pas à installer les micros dans la maison, occupée en continu. En revanche, ils sollicitent jusqu'à la caisse d'assurance-maladie et les services fiscaux pour étayer les profils de ses résidents.

Par leur recours massif aux écoutes, les gendarmes essaient de reconstituer l'organigramme des opposants au projet d'enfouissement. Une ligne attire particulièrement l'attention de la cellule d'enquête: celle de la «legal team», une escouade d'opposants rompue à la chose juridique. Le jour de la manifestation du 15 août, au cours de laquelle un militant sera gravement blessé au pied par une grenade, chaque appel émis ou reçu par le numéro de la «legal team» est consigné, et ce sur une durée de sept heures: «Appel de 18 heures et 28 secs: X déclare que le cortège se replie enfin. / Appel de 18 heures 05 et 53 secs: X déclare qu'ils redescendent et qu'il y a des blessés graves.» Et ça continue sur des pages et des pages.

Les grandes oreilles des gendarmes vont aussi s'intéresser à plus d'une dizaine de militants, dont les téléphones personnels sont placés sur écoute à partir de septembre 2017. Pour certains, les interceptions cessent après quelques semaines. D'autres, en revanche, seront écoutés pendant près d'un an. Qui parle à qui? Qui utilise un pseudonyme? Et lequel? Les enquêteurs peinent à débusquer les «malfaiteurs» qu'ils traquent. Ainsi, 2000 communications décortiquées n'aboutissent qu'à quatre maigres retranscriptions... Sans parler du numéro d'une personne n'ayant rien à voir avec Bure, écoutée durant un mois pour rien.

Mais l'exploitation des téléphones personnels ne se cantonne pas aux écoutes. Une dizaine de personnes



Au cœur du bois Lejuc, où se mobilisent les militants. NICOLAS LEBLANC



Une mise en examen, mercredi, à la Cour de cassation. S.LAGOUTTE.MYOP

ont été géolocalisées pendant plusieurs semaines «avec une fréquence de rafraîchissement de dix minutes». Résultat de ces rutilantes investigations? Aucun «élément intéressant l'enquête ou susceptible d'aider à la manifestation de la vérité». Autre tentative, celle de poser des balises GPS sous les véhicules de deux personnes intéressant manifestement beaucoup les enquêteurs. Mais là encore, les découvertes s'avèrent infructueuses.

2 Les «Imsi-catchers»

Les manifestations organisées par les opposants au projet Cigéo offrent aux gendarmes de nouveaux moments propices à la surveillance. La mobilisation du 15 août 2017 va d'ailleurs constituer l'un des nœuds de l'enquête. De très nombreux procès-verbaux retracent avec précision le trajet des militants et des événements. Un hélicoptère suit et filme les opposants depuis le ciel. D'abondantes captures d'écran documentent les violences commises à l'encontre des gendarmes. En plus des effectifs mobilisés pour la gestion du maintien de l'ordre, «des équipes d'enquête» sont «dépêchées sur place» préventivement. Elles observent alors que les manifestants «dégrad[ent] du mobilier urbain» et «désolidaris[ent] des panneaux de circulation».

Mais les très nombreuses images captées par les gendarmes ne suffisent visiblement pas. Une réquisition est adressée à la rédaction en chef de France Télévisions. Les gen-

darmes souhaitent récupérer «les copies vidéo et photos du reportage et des rushes» en précisant que «le secret professionnel ne peut être opposé, sauf motif légitime».

Les gendarmes profitent également des différents rassemblements pour garnir leurs fichiers de militants avec d'éventuelles nouvelles lignes téléphoniques. Ainsi, des réquisitions sont envoyées aux opérateurs à la suite de la manifestation du 15 août 2017, pour récupérer la liste des portables qui ont «borné» sur les antennes des environs. L'opération est effectuée pour «déterminer des réseaux de connaissances et procéder à l'identification des activistes présents sur les lieux».

En février 2018, le juge d'instruction Kevin Le Fur autorise les gendarmes à utiliser un appareillage encore plus intrusif: l'Imsi-catcher. Cette «valise espionne» agit comme

Les enquêteurs peinent à débusquer les «malfaiteurs» qu'ils traquent: 2000 communications décortiquées n'aboutissent qu'à quatre maigres retranscriptions...

une antenne-relais et intercepte les données de communication de tous les téléphones portables présents alentour. Elle a longtemps été utilisée illégalement par les services de renseignement avant que son usage dans le cadre d'une procédure judiciaire soit encadré par la loi du 3 juin 2016 relative à la criminalité organisée et au terrorisme. L'emploi de «cette technique est rendu nécessaire par le fait qu'il a été constaté que certains opposants avaient changé de numéros de téléphones [à la suite de perquisitions, ndlr]», justifie les gendarmes sur procès-verbal. En clair, l'Imsi-catcher permet de cibler beaucoup plus précisément les militants et de les géolocaliser en temps réel.

Le 13 février 2018, les gendarmes procèdent à une première captation avec l'Imsi-catcher aux abords du tribunal de Bar-le-Duc, où un rassemblement est organisé en soutien à trois militants poursuivis. Deux le sont pour la détérioration d'un mur qui encerclait le bois Lejuc (où doit être construit une partie du projet d'enfouissement), l'autre pour diffamation. «Plusieurs points d'enregistrement sont réalisés», précise le procès-verbal de compte rendu: «sur le parking du conseil départemental» ainsi qu'«à plusieurs endroits aux alentours du tribunal». Le lendemain, les enquêteurs investissent Bure au petit matin pour «intercepter les données techniques des opposants au projet Cigéo localisés à la Maison de résistance [...] ainsi que ceux situés en lisière du bois Lejuc». L'opération est



Bure'lesques», opération de sensibilisation sur le nucléaire via spectacles et conférences. S.LAGOUTTE. MYOP

répétée moins d'un mois plus tard, à l'occasion du dernier grand week-end de mobilisation, les 2 et 3 mars 2018.

3 Les perquisitions et les expertises

La consigne est délivrée sans équivoque par le juge Le Fur: les enquêteurs peuvent «procéder à toutes auditions, réquisitions, perquisitions, saisies et d'une manière générale à tous actes utiles à la manifestation de la vérité, et ce, sur toute l'étendue du territoire national». S'ensuivent des dizaines de perquisitions, déclenchées en trois séries. Maison de la résistance, mais aussi cabanes dans la forêt ou domiciles personnels... d'innombrables lieux ont été ratissés. De ces actions, découle évidemment la saisie de centaines de téléphones mobiles, ordinateurs, disques durs et clés USB. «Des supports numériques» dont les arcanes vont être disséqués. D'après le décompte du pool d'avocats des militants, au moins 45 expertises techniques, informatiques – et même ADN – ont déjà été effectuées. Un mois après le saccage et la tentative d'incendie de l'hôtel-restaurant du Bindeuil, c'est un rapport d'expertise génétique qui est réalisé sur la bouteille ayant contenu des hydrocarbures, ainsi que sur quatre cailloux. Elle conclut que les données recueillies ne permettent pas d'identifier d'ADN ou de profil génétique. Même constat d'échec lors de l'analyse de traces retrouvées sur des bouteilles et un briquet à proximité

de l'écothèque, en février 2017. Des actes vains, mais facturés des dizaines de milliers d'euros, selon les nombreux devis, consultés par Libération, joints aux documents d'enquête.

4 Les interrogatoires

En juin 2018, Kevin Le Fur estime que l'enquête qu'il pilote depuis plusieurs mois est suffisamment aboutie pour envisager les premières mises en examen. Dès lors, plusieurs militants sont placés en garde à vue, dont l'avocat Etienne Ambroselli. Souvent, la faiblesse des charges dont disposent les gendarmes, malgré leurs investigations, transparait de leurs questions. Du coup, plus que les infractions visées, c'est le mouvement politique, et sa structuration, qui se retrouvent sur le gril. Intrigués par le mode de vie collaboratif, les gendarmes se demandent comment les militants «font pour l'hygiène». Ensuite, c'est l'ensemble des activités, même les plus anodines, qui sont passées au crible: «Qui est chargé de la logistique concernant le matériel, le bois?», «Comment vous nourrissez-vous?», «Qu'est-ce que le Hibou express?», interroge un enquêteur. Réponse, dubitative: «Un journal hebdomadaire qui n'est pas paru depuis un mois.» Les associations «Réseau Sortir du nucléaire» et «Bure zone libre», propriétaires de la Maison de résistance, sont également au cœur des auditions. Qui en sont les dirigeants? Que peuvent-ils dire sur ces

structures? Comment sont-elles financées? Y a-t-il des tensions entre elles? une militante historique, qui appartient à «Réseau Sortir du nucléaire», est aussi placée en garde à vue. Son positionnement par rapport aux militants les plus radicaux est questionné: «Est-ce que vous ne sentez pas une dérive inquiétante de votre lutte?», «Pensez-vous que tout le monde est fiable dans votre lutte?» Ses présences à la Maison de résistance et le contenu des réunions qui s'y tiennent, sont également interrogés. Quant à l'avocat Etienne Ambroselli, qui défendait plusieurs militants poursuivis dans d'autres affaires, il doit principalement répondre de sa présence lors de la manifestation du 15 août 2017, vêtu d'«une sorte de tissu mauve»: «Pouvez-vous nous dire quelle est la signification de ce tissu, ou dans quel but il est porté?» A l'issue des gardes à vue, les experts sont une nouvelle fois sollicités afin de permettre le fichage du profil génétique des «protagonistes». Et lorsque le prélèvement de cellules buccales est refusé, c'est à partir de «matériel biologique» trouvé sur les vêtements des personnes interrogées que les biologistes sont invités à travailler, en l'occurrence un «caleçon de couleur gris» et un «sous-vêtement avec protège-slip». Seize mois de pêche au chalut, de multiples militants fichés, des dizaines de milliers d'euros dépensés pour un bilan bien hypothétique à ce stade. ◀

Cigéo, le sous-sol de la discorde

Stocker de la façon la plus sécurisée des déchets radioactifs dont la durée de vie peut aller jusqu'à 1 million d'années: c'est le projet mené à Bure. Confinement indispensable ou «poubelle nucléaire»?

Les activistes de «Bure Stop» parlent de «poubelle nucléaire», l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) lui a donné un acronyme plus passe-partout: «Cigéo», pour Centre industriel de stockage géologique. Pour mettre tout le monde d'accord – mission impossible –, on pourrait dire que le projet de Bure, dans la Meuse, est un tombeau destiné à enfouir pour l'éternité les déchets radioactifs les plus dangereux. Le philosophe Jean-Jacques Delfour parle d'un «temple inversé» destiné à enfermer ces «êtres radioactifs» que l'humanité a créé dans sa volonté démiurgique de maîtriser une énergie surpuissante et illimitée (1). Il évoque aussi un «totem atomique», à la fois aboutissement et condition de la poursuite du projet nucléaire. Totem que les «anti» veulent abattre à tout prix. Mais sans répondre à la question du devenir de ces déchets dits «ultimes».

Qu'est-ce que Cigéo? Officiellement lancé en 2006, Cigéo est aujourd'hui un «laboratoire» qui préfigure le futur site d'enfouissement profond où seront définitivement stockés, à 500 mètres de profondeur, les déchets les plus radioactifs qui sont aujourd'hui entreposés dans l'usine de La Hague (Manche). Ce sarcophage doit accueillir à partir de 2035 deux types de «colis»: les déchets vitrifiés «HA-VL» (haute activité-vie longue) enfermés dans des conteneurs en inox, et les déchets «MA-VL» (moyenne activité-vie longue) coulés dans du béton. D'ici 2100, 75 000 m³ de «MA-VL» (60% déjà produits) et 10 000 m³ de «HA-VL» (30% déjà produits) seront descendus et répartis dans 250 km de galeries contenant des alvéoles. Tout autour, la roche d'argile fossile du jurassique pour laquelle le site a été choisi est censée assurer une parfaite étanchéité empêchant les radioéléments de remonter à la surface durant au moins 100 000 ans. On

l'espère. Car si les «HA-VL» ne représentent que 0,2% du volume total des déchets nucléaires, ils concentrent 94% de leur radioactivité et leur durée de vie est vertigineuse: jusqu'à 1 million d'années pour certains radionucléides... Quand toutes les galeries seront remplies, le site doit être comblé et scellé de manière irréversible. Ce projet titanesque coûtera à minima 30 milliards d'euros. L'Andra doit déposer sa demande d'autorisation en 2019.

Un projet dangereux?

Il y a les risques liés aux guerres, séismes, catastrophes... Qui peut dire ce qui se passera à Bure dans les siècles à venir? Mais les opposants à Cigéo craignent surtout un «Tchernobyl souterrain»: un incendie en profondeur qui provoquerait un nuage radioactif ou pire. L'ASN a notamment demandé à l'Andra de repenser le stockage des déchets bitumineux susceptibles de s'enflammer. Aux Etats-Unis, le projet de stockage Wipp a de fait connu un départ de feu. Mais à l'image de Nicolas Hulot, certains partisans de la sortie du nucléaire considèrent que Cigéo reste

«la moins mauvaise solution» pour confiner ces déchets radioactifs mortels. Car actuellement, leur entreposage en surface à La Hague présente un risque considérable. En 2001, l'ONG Wise a calculé que si un avion de ligne venait à tomber sur l'usine d'Orano (anciennement Areva), le relâchement de radioactivité pourrait atteindre 66 Tchernobyl... Greenpeace demande la «bunkérisation» de La Hague et de toutes les piscines des centrales d'EDF. Sans réponse à ce jour.

Y a-t-il une alternative?

Les gens de l'atome en rêvaient. Mais la piste de la «transmutation», consistant à recycler ces 4% de déchets ultimes en combustible, n'a rien donné. En attendant un saut technologique majeur, reste la solution de l'entreposage à sec à faible profondeur. Un récent rapport de l'IRSN en pèse les avantages et les inconvénients, mais uniquement pour les assemblages de combustibles qui «refroidissent» actuellement en piscines. La plupart des experts préfèrent savoir les déchets les plus dangereux stockés en grande profondeur où ils sont moins vulnérables aux risques extérieurs.

JEAN-CHRISTOPHE FÉRAUD

(1) La Condition nucléaire, Editions L'Echappée, 2014, 296 pp., 15 €.

